



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 52720

## Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le devenir des diplômés d'orthophoniste. Les professionnels s'inquiètent concernant le niveau de diplôme requis pour exercer comme orthophoniste. Jusque-là, on pouvait devenir orthophoniste après une maîtrise. Ils considèrent qu'une licence professionnelle est insuffisante, et souhaitent que l'accès à la profession soit réservé aux titulaires d'un master professionnel, gage d'une meilleure formation. Il lui demande sa position sur cette demande.

## Texte de la réponse

Il a été décidé de mener une réflexion sur les modalités d'intégration des formations de santé dans le schéma LMD, qui respectent tout à la fois le caractère réglementé de ces professions, et leurs spécificités. Cette réflexion embrassera aussi bien les professions médicales que le vaste domaine des métiers paramédicaux, C'est dans ce cadre que la structure, le contenu et les débouchés de la formation des orthophonistes seront examinés en concertation avec les partenaires concernés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52720

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 décembre 2004, page 9607

**Réponse publiée le :** 28 décembre 2004, page 10470